**revue de psychothérapie psychanalytique de groupe**

**Rédaction**

**rppg@orange.fr**

**Secrétariat de rédaction**

Agnès Rotschi

Administration

**Éditions érès, 33 avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse**

**Tél. 05 61 75 15 76 Fax 05 61 73 52 89**

E.mail : **eres@editions-eres.com**

www.editions-eres.com

impression : France Quercy-46090 Mercues

**Note de la rédaction**

Les normes ci-dessous sont à suivre intégralement pour présenter un article à la rppg.

L’article doit parvenir à la rédaction **par courrier électronique** (word ou rtf) à l’adresse : **rppg@orange.fr**

Chaque texte doit être **la version définitive**, et ne doit pas excéder 30 à 35000 caractères (espaces compris)

Le lieu de rattachement de l’auteur (université, laboratoire…), **son adresse personnelle et son email** figureront sur la première page de l’article.

**Les renvois des références bibliographiques (sans numéro de page) dans le texte** doivent être indiqués comme suit :

(Freud, 1912) (Freud, 1912 ; Beaud, 1991) (Kestemberg, Jeammet, 1997)

**Quand un numéro de page est précisé**, la référence bibliographique doit passer en note de bas de page comme suit :

S. Freud, *Totem et tabou* (1912), Paris, Payot, 1923, p. 50.

**Les références bibliographiques** sont réunies en fin d'article et présentées comme suit :

Freud, S. 1912. *Totem et Tabou*, Paris, Payot, 1923.

Freud, S. 1914. « Pour introduire le narcissisme », dans *La vie sexuelle*, Paris, Puf, 1969.

Kestemberg, E. ; Jeammet, P. 1997. *Le psychodrame psychanalytique*, Paris, Puf.

**Un résumé de l’article (1 000 signes) et des mots-clés** sont joints au texte. La RPPG se charge de les faire établir en anglais et en espagnol, à moins que l’auteur ne soit sûr de sa traduction.

**Le résumé** doit donner une information précise sur le contenu de l'article. Le lecteur doit pouvoir le comprendre sans avoir à se reporter au texte de l’article. Il doit donc clairement exposer la problématique, la méthodologie utilisée pour y répondre, les résultats et leurs significations.

Les auteurs sont seuls responsables du contenu de leur article. En particulier, ils s’engagent à ne pas plagier un autre auteur et à signifier par des guillemets les reprises d’ouvrages.